



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL**

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20211130-2021_06_12-DE

Le mardi trente novembre deux mille vingt et un, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 25.11.2021

Etaients présents : M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Absents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Madame Karine DONADEY, conseillère municipale, Madame Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 30 novembre 2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 30 novembre 2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29 novembre 2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°06.2021

DELIBERATION N° 12 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENT PUBLICS :

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire expose :

Au vu de la vétusté constatée et afin de respecter les normes de sécurité, et conformément à la délibération n°09 votée par le conseil municipal le 10 juin 2021, le changement des barrières de sécurité de la commune est prévu dans le cadre des prochaines dépenses budgétaires.

Une aide financière de l'Etat est possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

En conséquence, Monsieur GUILLAUME demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire la demande d'aide financière la plus élevée possible auprès des services concernés.

La dépense envisagée est à hauteur de 28 000 € HT dont 11 200 € de subvention, soit la somme de 16 800 € à la charge de la commune .

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Guillaume et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention la plus élevée possible auprès des services concernés au titre de la subvention DSIL mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

Pour le Maire empêché,
Le Premier adjoint,

